



Bien-être des animaux domestiques : Formation d'actualisation des connaissances pour les animaux domestiques

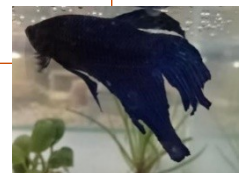


Le programme de la formation :

8 domaines obligatoires	
Droit / réglementation	Transport pour animaux
Reproduction	Sélection
Alimentation	Logement
Santé animale	Connaissance du comportement

Pour répondre aux questions concrètes des professionnels, nous organisons les formations par catégories d'animaux. A vous de choisir la formule qui vous convient à votre situation professionnelle, attention, l'ensemble des catégories pratiquées doit être actualisé pour être encore valable.

Formation durée : 7 heures 7 combinaisons possibles		
<i>Chien</i>	<i>Chat et autres</i>	<i>Chien et chat et autres</i>
<i>Chat</i>	<i>Chien et autres</i>	
<i>Autres</i>	<i>Chien et chat</i>	



Les tarifs de chaque formation

Le prix de la session de formation :

Durée de 7 h : 154€⁽¹⁾

(1) La prise en charge est possible pour les professionnels

Dates des sessions :

- Consulter le site du centre : <http://www.tracy-vire.fr/acaced/>

Qui est concerné par cette formation ?

Cette formation est obligatoire pour tous les professionnels titulaires d'un diplôme, après 10 ans de pratique. (arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques)

- CETAC
- CCAD
- Bac Pro élevage canin & félin
- Bac Pro vente en animalerie
- BTS TC animaux de compagnie
- BP éducateur canin
- BEP élevage canin & félin
- Autres : nous contacter

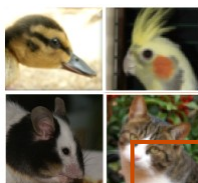
Calendrier réglementaire :

- Document administratif délivré avant le 1^{er} janvier 2008 : la formation requise pour le 31 décembre 2017
- Document administratif délivré après le 1^{er} janvier 2008 : la formation requise au plus tard 10 ans après la date de délivrance du document

Seuls les centres habilités par le ministère de l'agriculture dispensent la formation (contactez la DDCSPP à la préfecture de votre département). Le candidat se verra remettre une attestation de fin de formation permettant de valider ses connaissances et d'exercer en toute légalité.

Une organisation en réseau

Notre centre de formation est membre du réseau national de la formation agricole publique « Préférence Formations ». Retrouvez toute l'offre de formation « Actualisation », en métropole et dans les départements d'outre-mer, sur notre portail <http://formation-certificat-capacite-domestique.fr/actualisation.php>, ainsi que de nombreuses informations sur cette actualisation de connaissances.



Pour nous contacter

Centre de formation pour adultes, CFPPA de VIRE
Adresse Postale : Les Champs de Tracy - Route de Caen - CS 46001 - 14500 VIRE
NORMANDIE
Tel : 02.31.66.30.20
Courriel : cfppa.vire@educagri.fr
Page internet : <http://www.tracy-vire.fr/acaced/>
Nom du responsable de formation : Karine Lebrun
Mail du responsable : karine.lebrun@educagri.fr
SIRET : 191 414 218 00021 – n° déclaration d'activité 25 14 02239 14



formation-certificat-capacite-domestique.fr



[Préférence FORMATIONS](http://www.tracy-vire.fr/)



<http://www.tracy-vire.fr/>